



# LIVRET VETERANS

Saison 2017/2018



## Édito

*On ne peut que souhaiter que les 1000 à 1200 pratiquants que vous représentez se rencontrent avec un total fair-play et s'intègrent, autant que possible, à la vie de leur club.*

*Tout en étant organisée dans un cadre compétitif, la pratique « vétérans » est pleinement associée à la notion de plaisir.*

*Nous avons regroupé dans ce petit livret les recommandations et informations essentielles concernant cette pratique ; le contenu est perfectible et évolutif suite aux remarques et observations que chacun peut faire ...*

*Bonne saison à la Commission organisatrice et à toute la famille des VETERANS.*

**Guy RIBRAULT**

**Président du District**



# ORGANISATION DU FOOTBALL



# ORGANIGRAMME DISTRICT 49

## LE COMITE DE DIRECTION

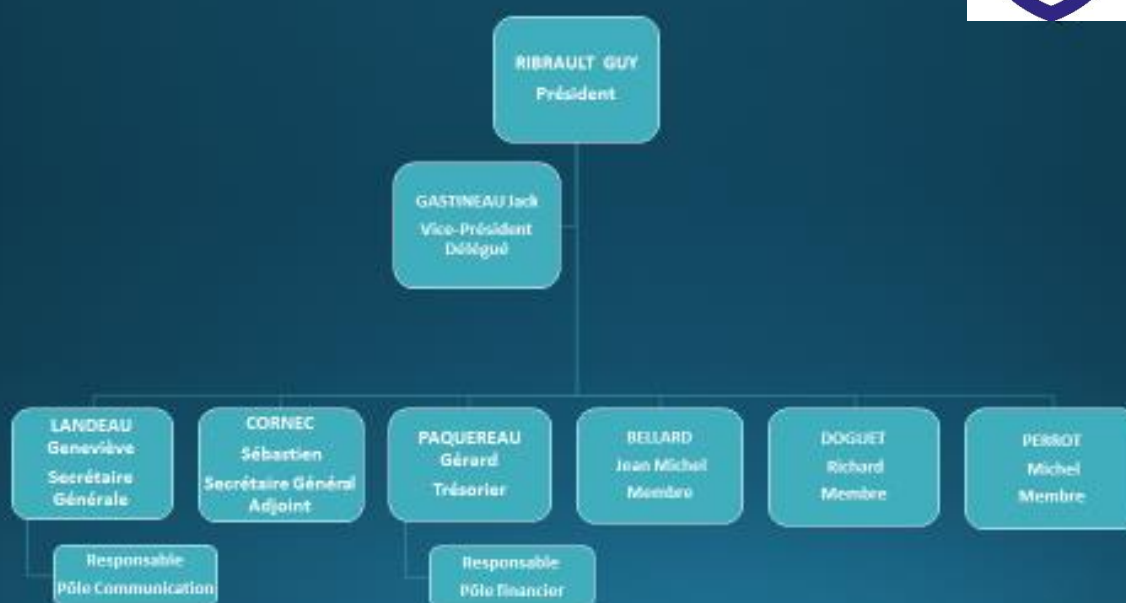


RIBRAULT Guy, président  
GASTINEAU Jack, vice-président délégué  
LANDEAU Geneviève, secrétaire général (*représentante des féminines*)  
PAQUEREAU Gérard, trésorier  
CORNEC Sébastien, secrétaire général adjoint  
BELLARD Jean Michel  
DOGUET Richard  
PERROT Michel

AUGEREAU Jean Baptiste  
BARLIER Cyril (*représentant des arbitres*)  
CHARBONNIER Jacques  
COIFFARD Albert  
DEVID Serge  
FOUCHER Philippe  
HAMARD Jacques (*Représentant des éducateurs*)  
LEROY Pierre (*Médecin*)  
MANCEAU Fabienne  
MERLET Xavier  
SALMON Eric

Mandature 2016 / 2020

## LE BUREAU





## LES COMMISSIONS RATTACHEES AU PRESIDENT



## LES PÔLES



## LES PÔLES Liés aux activités sportives



### Pôle compétitions GASTINEAU Jack

Commission sportive  
TESSIER Yannick

Commission Arbitrage  
DOQUET Richard

Commission vétérans  
DELPLACE Patrick

Commission jeunes  
MERLET Xavier

Commission  
statut de l'arbitrage  
DOQUET Richard

Commission Loisirs  
DUMAS Dominique

Commission féminines  
LORANT Ghislaine

Commission  
Détection, recrutement  
et fidélisation arbitres  
CAILLEAU Marc

Commission Futsal  
FRESHARD Willy

### Pôle technique & foot animation

BELLARD Jean Michel

Commission technique  
HAMARD Jacques

Foot à 8  
(U11 & U13)  
TOUBLANC Thierry

Foot à 3 et 5  
(U7 & U9)  
FOUCHER Philippe

Foot en milieu  
scolaire

# SOMMAIRE

- 1. ORGANISATION DU FOOTBALL DIVERSIFIE EN MAINE ET LOIRE – Page 8**
- 2. CALENDRIER DE LA SAISON 2017/2018 – Pages 9, 10 et 11**
- 3. REGLEMENT DU CHAMPIONNAT VETERANS SAISON 2017/2018 – Pages 12 et 13**
- 4. FORMULAIRE DE DEMANDE DE CREATION D'ENTENTE – Page 14**
- 5. LISTE DES EQUIPES ENGAGEES EN CHAMPIONNAT VETERANS SAISON 2017/2018 – Page 15**
- 6. REGLEMENT DE LA COUPE ANJOU VETERANS SAISON 2017/2018 – Pages 16 et 17**
- 7. LISTE DES EQUIPES ENGAGEES EN COUPE ANJOU VETERANS SAISON 2017/2018 – Page 18**
- 8. REGLEMENT DE LA COUPE AMITIE VETERANS SAISON 2017/2018 – Page 19**
- 9. LISTE DES EQUIPES ENGAGEES EN COUPE AMITIE VETERANS SAISON 2017/2018 – Page 20**
- 10. REGLEMENT DE LA COUPE PAUL AUGELLE (Quadras) SAISON 2017/2018 – Page 21**
- 11. LISTE DES EQUIPES ENGAGEES EN COUPE PAUL AUGELLE (Quadras) SAISON 2017/2018 – Page 22**
- 12. INFORMATIONS IMPORTANTES – Page 23**
- 13. DISPOSITIONS FINANCIERES DES COMPETITIONS VETERANS 2017/2018 – Page 24**
- 14. DATES À RETENIR – Page 25**
- 15. CONTACTS DISTRICT (SECRETARIAT) ET COMMISSION DEPARTEMENTALE VETERANS – Page 26**
- 16. LISTE DES CORRESPONDANTS VETERANS SAISON 2017/2018 – Page 27**

## 1. ORGANISATION DU FOOTBALL DIVERSIFIE EN MAINE ET LOIRE

→ 3 pratiques régulières : VETERANS – LOISIR – FUTSAL

### VETERANS

DELPLACE Patrick	Président	57 équipes engagées matchs le dimanche matin à 9 h
BOZZINI Jean Paul	Secrétaire	
ROBERT Michel	Vice-Président	
DELAUNAY Jean Loup	Membre	
VESPIER Jean Pierre	Membre	

<b><u>CHAMPIONNAT</u></b> Matchs Aller/Retour D1 – Groupe unique D2 – Groupe unique D3 – Groupe unique D4 – Groupe A & B	<b><u>COUPES</u></b> Anjou Vétérans Amitié Vétérans Paul AUGELLE (Quadras)
---	---

### LOISIRS

DUMAS Dominique	Président	77 équipes engagées matchs le vendredi soir à 20 h
CHEVET Michel	Secrétaire	
BENAITEAU Gérard	Membre	
FUSILLIER Jacky	Membre	
LE BRIZE Daniel	Membre	

<b><u>CALENDRIER</u></b> Groupes ANGERS : Matchs Aller/Retour Groupe CHOLETAIS : Math Aller seul	<b><u>COUPE</u></b> Amitié Loisirs
--	---------------------------------------

### FUTSAL

FRESHARD Willy	Président	2 équipes engagées en DH Ligue
LE BOMIN Aurélien	Secrétaire	
CHUPIN Pierre	Membre	12 équipes engagées en District
DAGUER Margot	Membre	matchs en semaine
MESSAOUDI Maël	Membre	
ROBOAM Julien	Membre	

<b><u>CHAMPIONNAT</u></b> 1 <sup>ère</sup> phase : 2 groupes matchs aller/retour 2 <sup>ème</sup> phase : 2 niveaux Matchs Aller/Retour	<b><u>COUPE</u></b> Anjou Futsal + Challenge futsal féminin
---	--

### BEACH SOCCER

Un tournoi départemental a lieu au parc du Lac de Maine en juin, qualificatif pour le tournoi régional.



## 2. CALENDRIER DE LA SAISON 2017/2018

Dates	Seniors	Vétérans	Loisirs	Loisirs Cholet	Futsal
		Dimanche matin	Vendredi soir	Vendredi soir	Semaine antérieure
26, 27 août	1er tour Cp Fr				
1, septembre				Tournoi Puy St B	
2, 3 septembre	1er tour Cp atl				
5, septembre			Réunion clubs		
7, septembre				Réunion clubs Jallais	
9, septembre	AG District / 50 ans				
9, 10 septembre	1er tour Cp Anjou	Coupes			
14, septembre					
15, septembre					Réunion clubs
16, septembre		Réunion clubs			
15, 16 et 17 septembre	1	1			
, septembre					
23, septembre					initiés à l'arbitrage
22, 23 et 24 septembre	Coupe T1 / MR	2			
29, 30 sept et 1 octobre	2	coupes			1 ph 1
6, 7 et 8 octobre	Coupe / MR	3			2 ph 1
13, 14 et 15 octobre	3	4			3 ph 1
20, 21 et 22 octobre	Coupe / MR	coupes			
27, 28 et 29 octobre	4	M R			4 ph 1
1er novembre	MR				
3, 4 et 5 novembre	5	5			5 ph 1
10, 11 et 12 novembre	Coupe / MR	6			6 ph 1
17, 18 et 19 novembre	6	coupes			7 ph 1
24, 25 et 26 novembre	7	7			
1, 2 et 3 décembre	Coupe / MR	8			8 ph 1
8, 9 et 10 décembre	8	coupes			9 ph 1
15, 16 et 17 décembre	9	9			10 ph 1
22, 23, 24 et 25 décembre	Trève				
29, 30 et 31 décembre	Trève				
1, janvier	Trève				
5, 6 et 7 janvier	Coupe / MR	M R			
12, 13 et 14 janvier	Coupe / MR	10			
19, 20 et 21 janvier	10	11			1 ph 2
26, 27 et 28 janvier	11	12			2 ph 2
2, 3 et 4 février	12	coupes			3 ph 2
9, 10 et 11 février	Coupe 1/8F / MR	13			
16, 17 et 18 février	13	14			4 ph 2
23, 24 et 25 février		coupes			

Dates	Seniors	Vétérans	Loisirs	Loisirs Cholet	Futsal
		Dimanche matin	Vendredi soir	Vendredi soir	Semaine antérieure
2, 3 et 4 mars	Coupe / MR	M R			
9, 10 et 11 mars	14	15			5 ph 2
16, 17 et 18 mars	15	16			6 ph 2
23, 24 et 25 mars	16	17			
30, 31 mars et 1er avril	Coupe / MR				
6, 7 et 8 avril	17	18			7 ph 2
13, 14 et 15 avril	18	19			
20, 21 et 22 avril	19	M R			8 ph 2
27, 28 et 29 avril	20	M R			
1er mai					
4, 5 et 6 mai	Coupe / MR	20			9 ph 2
8, mai	Finale C France				
10, mai					
11, 12 et 13 mai	21	1/2 F coupes			10 ph 2
18, 19 et 20 mai	Coupe / MR	21			
21, mai	Coupe / MR				
26, 27 et 28 mai	22	22			
1, 2 et 3 juin					
8, 9 et 10 juin		Finales coupes			
14, juin	Début cpe monde				
15, 16 et 17 juin					
22, 23 et 24 juin					
date à fixer		Réunion clubs	Réunion clubs	Réunion clubs	Réunion clubs

## DISTRICT DE MAINE ET LOIRE

**COMMISSION DEPARTEMENTALE DES VETERANS**

## CALENDRIER

## SAISON 2017-2018

## DATES

10/09/2017	<i>1er tour Coupe de l'Anjou</i>
17/09/2017	Championnat Journée n°01
24/09/2017	Championnat Journée n°02
01/10/2017	<i>2ème tour Coupe de l'Anjou + 1er tour Coupe de l'Amitié</i>
08/10/2017	Championnat Journée n°03
15/10/2017	Championnat Journée n°04
22/10/2017	<i>2ème tour Coupe de l'Amitié + Match en retard</i>
29/10/2017	<i>Match en retard</i>
05/11/2017	Championnat Journée n°05
12/11/2017	Championnat Journée n°06
19/11/2017	<i>3ème tour Coupe de l'Anjou + Match en retard</i>
26/11/2017	Championnat Journée n°07
03/12/2017	Championnat Journée n°08
10/12/2017	<i>3ème tour Coupe de l'Amitié + Match en retard</i>
17/12/2017	Championnat Journée n°09
25/12/2017	NOEL
01/01/2018	FERIE
07/01/2018	<i>Match en retard</i>
14/01/2018	Championnat Journée n°10
21/01/2018	Championnat Journée n°11
28/01/2018	Championnat Journée n°12
04/02/2018	<i>1er tour Coupe Paul Augelle + Match en retard</i>
11/02/2018	Championnat Journée n°13
18/02/2018	Championnat Journée n°14
25/02/2018	<i>4ème tour Coupe de l'Anjou + 2ème tour Coupe Paul Augelle + Match en retard</i>
04/03/2018	<i>Match en retard</i>
11/03/2018	Championnat Journée n°15
18/03/2018	Championnat Journée n°16
25/03/2018	Championnat Journée n°17
01/04/2018	<i>Pâques + Match en retard</i>
08/04/2018	Championnat Journée n°18
15/04/2018	Championnat Journée n°19
22/04/2018	<i>Match en retard</i>
29/04/2018	<i>Match en retard</i>
06/05/2018	Championnat Journée n°20
13/05/2018	<i>Ascension : 1/2 Finale des 3 coupes + Match en retard</i>
20/05/2018	<i>Pentecôte : Championnat Journée n°21</i>
27/05/2018	Championnat Journée n°22
03/06/2018	
10/06/2018	<i>Finale Vétérans des 3 Coupes (sous réserves)</i>
17/06/2018	

pont/férié

Vacances scolaires

### 3. REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL VETERANS SAISON 2017/2018

Le District de Maine et Loire de Football organise une épreuve dénommée «Championnat départemental vétérans», réservée aux clubs affiliés à la F.F.F. et disputée le dimanche matin à 9 h 00 par des licenciés âgés de 33 ans et plus au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours.

Un club (recevant ou visiteur) peut demander qu'un match se déroule un autre jour ou à une autre heure que ceux prévus à l'agenda des rencontres, ou une inversion. La demande doit être accompagnée de l'accord écrit du club adverse et parvenir au District 5 jours avant la date de la rencontre (via footclubs). Lors d'un changement de jour, après accord des deux équipes, la demande sera soumise à validation par la commission.

#### Article 1 – Gestion de l'épreuve

Cette épreuve est gérée par la commission football diversifié « vétérans ».

#### Article 2 – Licence des joueurs

La licence assurance est exigée pour tous les joueurs. Comme pour toute rencontre, une feuille de match doit être établie. Se reporter au Statut du Football Diversifié et aux articles 62 et suivants des RG de la FFF.

#### Article 3 – Engagements

Les engagements accompagnés des droits devront parvenir *au siège du District au plus tard le 4 juillet* de la saison en cours.

#### Article 4 – Définition des différentes catégories

Les Championnats de 1<sup>ère</sup> division et divisions suivantes peuvent comporter plusieurs groupes formés par *la Commission Vétérans* du District. Les groupes seront au maximum composés de 12 équipes.

#### Article 5 – Préparation, homologation

- 1) Les calendriers sont établis par la commission football diversifié « vétérans » et homologués par le Comité de direction du District ou son bureau.
- 2) Aucun match de championnat ne pourra être remis sans l'accord de la commission. La nouvelle date est alors fixée par la commission.

#### Article 6 – Règles générales d'accessions et de rétrogradations

Le classement s'établit par addition de points décomptés comme suit : match gagné 3 points, match nul 1 point, match perdu 0 point et match perdu par pénalité ou forfait : retrait de 1 point.

En cas d'égalité de points à la fin d'une poule de classement, les équipes sont départagées par les règles suivantes :

1. Priorité sera donnée à l'équipe la moins pénalisée dans le cadre de *l'article 37 du règlement des championnats seniors de la Ligue de Football des Pays de la Loire*.
2. Priorité sera donnée à l'équipe 1 sur les équipes 2 ou 3.
3. Si l'égalité subsiste, il sera établi un classement particulier suivant les points obtenus au cours des matchs disputés entre elles par les équipes à égalité.
4. Si l'égalité subsiste, le goal average particulier entre les clubs.
5. Si l'égalité subsiste encore, le coefficient (buts marqués/buts encaissés) au cours de l'ensemble des matchs.

*Les accessions et rétrogradations en fin de saison 2017-2018 se feront ainsi :*

#### Accessions :

- *En division 2 (un seul groupe) : les deux premiers sont promus en division 1.*
- *En division 3 (un seul groupe) : les deux premiers sont promus en division 2.*
- *En division 4 (deux groupes) : le premier de chaque groupe est promu en division 3, ainsi que le meilleur second. En cas d'égalité de points entre les deux deuxièmes, après application du ratio (quotient des points acquis par le nombre de matchs effectués), les équipes seront départagées par les règles suivantes :*

1. *Priorité est donnée à l'équipe ayant le moins de points de pénalité (article 37 du règlement des championnats seniors de la Ligue de Football des Pays de la Loire).*
2. *Priorité est ensuite donnée à l'équipe 1 sur les équipes 2 ou 3.*
3. *Si l'égalité subsiste toujours, le coefficient (buts marqués/buts encaissés) au cours de l'ensemble des matchs.*

### Rétrogradations :

- *En division 1 : les deux derniers seront rétrogradés en division 2.*
- *En division 2 : les deux derniers seront rétrogradés en division 3.*
- *En division 3 : les trois derniers seront rétrogradés en division 4.*

*En aucun cas, deux équipes d'un même club ne peuvent participer au championnat dans la même division, sauf la dernière division mais dans deux groupes différents (article 5 du règlement des championnats seniors de la Ligue de Football des Pays de la Loire).*

### **Article 7 – Obligation du club forfait**

Toute équipe déclarant forfait pour une rencontre devra en aviser le secrétariat de la Commission de Football diversifié « vétérans » en joignant une copie du document informant le club adverse.

Le secrétariat de la Commission « vétérans » et le club adverse devront être avisés au plus tard le vendredi 16 h précédant la rencontre.

### **Article 8 – Arbitrage**

L'arbitrage des rencontres est organisé par la commission football diversifié « vétérans ».

Chaque équipe engagée s'engage à un nombre d'arbitrages défini par cette commission. En cas d'absence de l'arbitre de cette équipe sur une affectation (en championnat seulement), des pénalités seront attribuées à l'équipe chargée de l'arbitrage, pouvant aller jusqu'à un retrait de points au classement qui sera décompté comme suit :

- 3 rencontres non arbitrées : 1 point de pénalité
- 4 rencontres non arbitrées : 2 points de pénalité
- 5 rencontres non arbitrées : 3 points de pénalité
- 6 rencontres non arbitrées : 4 points de pénalité
- 7 rencontres non arbitrées : 5 points de pénalité
- 8 rencontres non arbitrées : 6 points de pénalité
- 9 rencontres non arbitrées : 7 points de pénalité
- 10 rencontres non arbitrées : 8 points de pénalité
- 11 rencontres non arbitrées : 9 points de pénalité

### **Article 9 – Saisie du résultat et numérisation de la feuille de match**

La saisie du score et la numérisation de la feuille de match incombent à l'équipe recevant.

La feuille de match devra être numérisée dans les 48 h. En cas de retard dans la saisie du score ou dans la numérisation de la feuille de match, une amende sera appliquée, égale à celle prévue à *l'article 28 du règlement des Championnats Seniors de la Ligue de Football des Pays de la Loire.*

### **Article 10 – Sanctions disciplinaires**

Les sanctions disciplinaires, prises par les arbitres vétérans, seront gérées par la commission départementale de Discipline en suivant le barème utilisé par cette commission.

### **Article 11 – Exclusion temporaire**

Elle doit être appliquée.

### **Article 12 – Cas non prévus**

Les cas non prévus au présent règlement seront jugés par le *Comité de Direction* du District sur proposition de la Commission d'Organisation.

Les Ponts de Cé le 1<sup>er</sup> juillet 2017

**Guy RIBRAULT**

Président du District de Maine et Loire

#### 4. FORMULAIRE DE DEMANDE DE CREATION D'ENTENTE VETERANS

Elles sont autorisées à condition d'être déclarées à l'aide de l'imprimé officiel (voir ci-dessous).



## Demande de création d'entente vétérans

### Art. 39 bis des règlements de la LFPL

Secrétariat 02.41.57.67.97 Mail : [administration@foot49.fff.fr](mailto:administration@foot49.fff.fr)  
4, rue du Pierre de COUBERTIN – BP79937  
49137 LES PONTS DE CE cedex Télécopie : 02.41.57.07.51

**Une demande par compétition** : Seul le club qui gère l'entente devra nous faire parvenir ce document.

#### Situation justifiant la demande :

Nous soussigné(e)s, Président(e)s,

Nom : ..... Prénom : ..... Club  
: .....

Nom : ..... Prénom : ..... Club  
: .....

Nom : ..... Prénom : ..... Club  
: .....

sollicitons l'autorisation d'engager pour la saison **2017-2018** une équipe en entente :

**Catégorie Vétérans**

**Division** : .....

### Effectif de chaque club

CLUBS	Nombre total de joueurs dans la catégorie	Autre(s) équipe(s) <sup>2</sup>

- 2 : Chaque club doit préciser le nombre d'équipes déjà engagées dans la même catégorie, autre(s) que l'entente.

- 3 : Entente A/B, ou Entente A/B/C.

Le club de : ..... gèrera l'entente dont l'appellation est la suivante<sup>3</sup> :

Nom de l'entente :

Fait à ....., le .....

Signatures des Président(e)s ou des personnes agissant en leur nom par délégation :

(Maximum 13 caractères)

Signature et cachet du Club A

Signature et cachet du club B

Signature et cachet du Club C

**Cette demande doit être faite avant le début des compétitions**

## 5. LISTE DES EQUIPES ENGAGEES EN CHAMPIONNAT VETERANS - SAISON 2017/2018

<b>Division 1</b>
ANGERS COPAINS 6
ANGERS NDC 6
BOUCHEMAINE ES 6
CHALONNES CA 6
ENT SEGRE CHAZE VERN D'A 6
ENT TRELAZE EGLANT DAGUE 6
LA POMMERAYE POMJ 6
LE LION D'A CS 6
MONTREUIL JB 6
ST JEAN ST MARTIN ES 6
ST MELAINE S/ AUB OS 6
TRELAZE FOYER 6

Equipe promue
Equipe maintenue
Equipe descendue
Nouvelle équipe

<b>Division 2</b>
ANDARD BRAIN ES 6
ANGERS AC HSA 6
ANGERS LAC AS 6
CHEMILLE O 6
ECOURLANT AS 6
ETRICHE A 6
JUIGNE LOUET 6
LONGUENEE EN ANJOU FC 6
MURS ERIGNE 6
ST GEORGES SUR LOIRE US 6
TIERCE CHEFFES AS 6
VILLEVEQUE SOUCELLES 6

<b>Division 3</b>
ANGERS DOUTRE SC 6
ANGERS NDC 7
AVRILLE AS 6
BEAUCOUZE SC
BOUCHEMAINE 7
CHAMPIGNE QUERRE AG
ENT SEGRE CHAZE VERN D'A 7
LES PONTS DE CE AS 6
PELLOUAILLES CORZE 6
ST AUBIN JS LAYON 6
ST FLORENT BOUTOUCHERE 6
TRELAZE FOYER 7

<b>Division 4 Groupe A</b>
ANGERS CROIX BLANCHE OS 6
ANGERS LAC AS 7
ANGERS MUNICIPAUX 6
CANTENAY EPINARD 6
CHALONNES CA 7
INGRANDES LE FRESNE 6
LONGUENEE EN ANJOU FC
MONTREUIL JB 7
non attribué
non attribué
NYOISEAU NBG 6
ST LAURENT MESNIL 6

<b>Division 4 groupe B</b>
ANDARD BRAIN ES 7
ANGERS Intrépide 6
DOUE LA FONTAINE RC 6
ECOURLANT AS 7
ENT TRELAZE EGLAN DAGUE 7
MURS ERIGNE ASI 7
non attribué
ST JEAN ST MARTIN ES 7
ST SYLVAIN D'A 6
STE GEMMES S/LOIRE O 6
THOUARCE FC LAYON 6
TIERCE CHEFFES AS 7

## 6. REGLEMENT DE LA COUPE ANJOU VETERANS - SAISON 2017/2018

**Préambule :** Les 1/4 de finale des 3 coupes Vétérans "Anjou", "Amitié" et "Quadras" *pourront se dérouler* à la même date. En cas d'impossibilité pour un club de s'aligner sur chacune des coupes où il se serait qualifié, aucun repêchage de perdant du tour précédant ne sera effectué.

### Article 1 – Participation des équipes

La coupe est ouverte à tous les clubs du District qui ont au moins une équipe « vétérans » qui participe au championnat départemental « vétérans ».

### Article 2 – Engagements

Les engagements devront parvenir au secrétariat du District du Maine-et-Loire à la date fixée par les organisateurs qui sera rappelée par la messagerie officielle et sur le site du District. Ils seront accompagnés du montant des droits d'engagement fixés par le *Comité de Direction* du District. Ne pourront s'engager dans cette épreuve que les clubs possédant un terrain homologué ou toléré par la Ligue. Les clubs utilisant des terrains municipaux devront certifier, sur leurs engagements, qu'ils en auront la jouissance à toutes les dates prévues ou à prévoir au calendrier.

Le Comité de Direction du District du Maine-et-Loire a toujours le droit de refuser l'engagement d'un club.

### Article 3 – Participation et qualification des joueurs

Pour disputer cette coupe, tous les joueurs doivent être licenciés seniors Vétérans, avoir 35 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison. Pour prendre part aux matchs, tout joueur devra être licencié pour son club avant le 1<sup>er</sup> février de la saison en cours.

### Article 4 – Modalités de l'épreuve

La commission organisatrice procède aux tirages au sort des matchs. Les rencontres opposant des clubs ayant deux divisions d'écart ou plus se joueront sur le terrain du club hiérarchiquement inférieur. Les rencontres opposant des équipes de même niveau ou de niveau immédiatement inférieur ou supérieur se dérouleront sur le terrain :

- Du club premier tiré si les 2 clubs ont reçu ou se sont déplacés au tour précédent.
- Du club s'étant déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu.

Les rencontres devront avoir lieu aux dates, lieux et heures fixés. Toutefois, après accord entre les deux clubs, des modifications pourront être accordées par la commission départementale Vétérans.

En cas de match remis, ou à rejouer, la rencontre se déroulera sur le terrain du club visiteur du premier match.

La finale aura lieu sur le terrain choisi par le *Comité de Direction* de District.

La durée des matchs est de 1 h 20 (40 mn x 2).

Jusqu'aux 1/2 finales incluses, en cas de match nul à la fin du temps réglementaire, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but exécutée selon les prescriptions réglementaires.

Lors de la finale, il y aura deux prolongations de 5 minutes. En cas de nouvelle égalité après les prolongations, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but exécutée selon les prescriptions réglementaires.

Lors de la finale, les 2 équipes pourront inscrire jusqu'à 16 joueurs sur la feuille de match (la participation restant limitée à 14 joueurs). Dès lors, la composition du banc de touche pourra comprendre *9 personnes (4 accompagnateurs et 5 remplaçants)*.

### Article 5 – Saisie du score et numérisation de la feuille de match

La saisie du score et la numérisation de la feuille de match incombent à l'équipe recevant.

La feuille de match devra être numérisée dans les 48 h.

En cas de retard dans la saisie du score ou dans la numérisation de la feuille de match, une amende sera appliquée, égale à celle prévue à *l'article 28 du règlement des Championnats Seniors de la Ligue de Football des Pays de la Loire*.

### Article 6 – Forfait

Le forfait d'une équipe, dûment constaté et enregistré par la commission compétente, sera pénalisé d'une amende égale au montant des droits d'engagement.

### Article 7 – Arbitrage

L'arbitrage des rencontres sera organisé par la commission départementale vétérans. A compter des 1/2 finales, les arbitres centraux seront désignés par la Commission départementale des arbitres.

Les frais d'arbitrage (arbitres officiels) sont répartis comme suit :

- ½ finales : 50 % pour chaque club participant,
- Finale : 50 % pour le club organisateur et 25 % pour chaque club participant.



### **Article 8 – Sanctions disciplinaires**

Les sanctions disciplinaires, prises par les arbitres vétérans bénévoles et les arbitres officiels, seront gérées par la commission départementale de Discipline.

### **Article 9 – Réserves, réclamations et appels**

*Se reporter à l'article 11 du règlement de la Coupe de l'Anjou Jean CHERRE.*

### **Article 10 – Modification des règlements**

Le *Comité de Direction* du District se réserve le droit de modifier les présents règlements pour les années suivantes.

### **Article 11 – Cas non prévus**

Les cas non prévus au présent règlement seront jugés par le *Comité de Direction* du District sur proposition de la Commission d'Organisation.

Les Ponts de Cé le 1<sup>er</sup> juillet 2017

**Guy RIBRAULT**

Président du District de Maine et Loire

## 7. LISTE DES EQUIPES ENGAGEES EN COUPE ANJOU VETERANS SAISON 2017/2018

<b>Coupe anjou</b>
<b>Division 1</b>
ANGERS COPAINS 6
ANGERS NDC 6
BOUCHEMAINE ES 6
CHALONNES CA 6
ENT SEGRE CHAZE VERN D'A 6
ENT TRELAZE EGLANT DAGUE 6
LA POMMERAYE POMJ 6
LE LION D'A CS 6
MONTREUIL JB 6
ST JEAN ST MARTIN ES 6
ST MELAINE S/ AUB OS 6
TRELAZE FOYER 6
<b>Division 2</b>
ANDARD BRAIN ES 6
ANGERS AC HSA 6
ANGERS LAC AS 6
CHEMILLE O 6
ECOULANT AS 6
JUIGNE LOUET 6
LONGUENEE EN ANJOU FC 6
MURS ERIGNE 6
ST GEORGES SUR LOIRE US 6
TIERCE CHEFFES AS 6
VILLEVEQUE SOUCELLES 6
<b>Division 3</b>
ANGERS DOUTRE SC 6
AVRILLE AS 6
BEAUCOUZE SC 6
CHAMPIGNE QUERRE AG 6
PELLOUAILLES CORZE 6
ST AUBIN JS LAYON 6
ST FLORENT BOUTOUCH 6
<b>Division 4 Groupe A</b>
ANGERS CROIX BLANCHE OS 6
ANGERS MUNICIPAUX 6
CANTENAY EPINARD 6
INGRANDES LE FRESNE 6
NYOISEAU NBG 6
ST LAURENT MESNIL 6
<b>Division 4 groupe B</b>
ANGERS Intrépide 6
ST SYLVAIN D'A 6
THOUARCE FC LAYON 6
39

## 8. REGLEMENT DE LA COUPE AMITIE VETERANS - SAISON 2017/2018

**Préambule :** Les 1/4 de finale des 3 coupes Vétérans "Anjou", "Amitié" et "Quadras" *pourront se dérouler* à la même date. En cas d'impossibilité pour un club de s'aligner sur chacune des coupes où il se serait qualifié, aucun repêchage de perdant du tour précédant ne sera effectué.

### 1. Article 1 – Participation des équipes

*Se référer à l'article 1 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.*

### 2. Article 2 – Engagements

*Se référer à l'article 2 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.*

### 3. Article 3 – Participation et qualification des joueurs

Pour disputer cette coupe, tous les joueurs doivent être licenciés seniors Vétérans, avoir 33 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison. Pour prendre part aux matchs, tout joueur devra être licencié pour son club avant le 1<sup>er</sup> février de la saison en cours.

### 4. Article 4 – Modalités de l'épreuve

*Se référer à l'article 4 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.*

### 5. Article 5 – Saisie du score et numérisation de la feuille de match

*Se référer à l'article 5 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.*

### 6. Article 6 – Forfait

*Se référer à l'article 6 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.*

### 7. Article 7 – Arbitrage

L'arbitrage des rencontres sera organisé par la *Commission Départementale Vétérans*.

### 8. Article 8 – Sanctions disciplinaires

*Se référer à l'article 8 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.*

### 9. Article 9 – Réserves, réclamations et appels

*Se référer à l'article 11 du règlement de la Coupe de l'Anjou Jean CHERRE.*

### 10. Article 10 – Modification des règlements

*Se référer à l'article 10 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.*

### 11. Article 11 – Cas non prévus

*Se référer à l'article 11 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.*

Les Ponts de Cé le 1<sup>er</sup> juillet 2017

**Guy RIBRAULT**

Président du District de Maine et Loire

## 9. LISTE DES EQUIPES ENGAGEES EN COUPE AMITIE VETERANS SAISON 2017/2018

<b>Coupe amitié</b>
<b>Division 1</b>
ANGERS COPAINS 6
ANGERS NDC 6
BOUCHEMAINE ES 6
CHALONNES CA 6
ENT SEGRE CHAZE VERN D'A 6
ENT TRELAZE EGLANT DAGUE 6
LA POMMERAYE POMJ 6
LE LION D'A CS 6
MONTREUIL JB 6
ST JEAN ST MARTIN ES 6
ST MELAINE S/ AUB OS 6
TRELAZE FOYER 6
<b>Division 2</b>
ANDARD BRAIN ES 6
ANGERS AC HSA 6
ANGERS LAC AS 6
CHEMILLE O 6
ECOURLANT AS 6
ETRICHE A 6
JUIGNE LOUET 6
LONGUENEE EN ANJOU FC 6
MURS ERIGNE 6
ST GEORGES SUR LOIRE US 6
TIERCE CHEFFES AS 6
VILLEVEQUE SOUCELLES 6
<b>Division 3</b>
AVRILLE AS 6
BEAUCOUZE SC 6
CHAMPIGNE QUERRE AG 6
LES PONTS DE CE AS 6
PELLOUAILLES CORZE 6
ST AUBIN JS LAYON 6
ST FLORENT BOUTOUCH 6
<b>Division 4 Groupe A</b>
ANGERS MUNICIPAUX 6
CANTENAY EPINARD 6
INGRANDES LE FRESNE 6
LONGUENEE EN ANJOU FC 6
NYOISEAU NBG 6
ST LAURENT MESNIL 6
<b>Division 4 groupe B</b>
ANGERS Intrépide 6
ST SYLVAIN D'A 6
STE GEMMES S/LOIRE O 6
THOUARCE FC LAYON 6
41

## 10. REGLEMENT DE LA COUPE PAUL AUGELLE (Quadras) SAISON 2017/2018

**Préambule** : Les 1/4 de finale des 3 coupes Vétérans "Anjou", "Amitié" et "Quadras" *pourront se dérouler* à la même date. En cas d'impossibilité pour un club de s'aligner sur chacune des coupes où il se serait qualifié, aucun repêchage de perdant du tour précédant ne sera effectué.

### 1. Article 1 – Participation des équipes

*Se référer à l'article 1 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.*

### 2. Article 2 – Engagements

*Se référer à l'article 2 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.*

### 3. Article 3 – Participation et qualification des joueurs

Pour disputer cette coupe, tous les joueurs doivent être licenciés seniors Vétérans, **avoir 42 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison**. Pour prendre part aux matchs, tout joueur devra être licencié pour son club **avant le 1<sup>er</sup> février** de la saison en cours.

### 4. Article 4 – Modalités de l'épreuve

*Se référer à l'article 4 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.*

### 5. Article 5 – Saisie du score et numérisation de la feuille de match

*Se référer à l'article 5 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.*

### 6. Article 6 – Forfait

*Se référer à l'article 6 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.*

### 7. Article 7 – Arbitrage

L'arbitrage des rencontres sera organisé par la Commission Départementale Vétérans.

### 8. Article 8 – Sanctions disciplinaires

*Se référer à l'article 8 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.*

### 9. Article 9 – Réserves, réclamations et appels

*Se reporter à l'article 11 du règlement de la Coupe de l'Anjou Jean CHERRE.*

### 10. Article 10 – Modification des règlements

*Se référer à l'article 10 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.*

### 11. Article 11 – Cas non prévus

*Se référer à l'article 11 du règlement de la Coupe de l'Anjou Vétérans.*

Les Ponts de Cé le 1<sup>er</sup> juillet 2017

**Guy RIBRAULT**

Président du District de Maine et Loire

## 11. LISTE DES EQUIPES ENGAGEES EN COUPE PAUL AUGELLE (Quadras) SAISON 2017/2018

<b>Coupe Quadras Paul AUGELLE</b>
<b>Division 1</b>
ANGERS NDC 6
BOUCHEMAINE ES 6
CHALONNES CA 6
ENT SEGRE CHAZE VERN D'A 6
ENT TRELAZE EGLANT DAGUE 6
LA POMMERAYE POMJ 6
MONTREUIL JB 6
ST JEAN ST MARTIN ES 6
ST MELAINE S/ AUB OS 6
TRELAZE FOYER 6
<b>Division 2</b>
ANDARD BRAIN ES 6
ANGERS LAC AS 6
CHEMILLE O 6
ECOUFLANT AS 6
ETRICHE A 6
JUIGNE LOUET 6
LONGUENEE EN ANJOU FC 6
MURS ERIGNE 6
TIERCE CHEFFES AS 6
VILLEVEQUE SOUCELLES 6
<b>Division 3</b>
AVRILLE AS 6
LES PONTS DE CE AS 6
ST AUBIN JS LAYON 6
ST FLORENT BOUTOUCHERE 6
<b>Division 4 Groupe A</b>
LONGUENEE EN ANJOU FC 6
NYOISEAU NBG 6
<b>Division 4 groupe B</b>
ST SYLVAIN D'A 6
STE GEMMES S/LOIRE O 6
28

## 12. INFORMATIONS IMPORTANTES

### Horaire officiel du match :

Dimanche matin à 9 h. Veiller à commencer les matchs à l'heure pour ne pas empiéter sur le créneau horaire des jeunes (si créneau de jeunes il y a).

**Modification au calendrier par Footclub** (à faire maximum 5 jours avant la date prévue, ex : *mardi soir pour une rencontre le dimanche*)

- Modification de l'horaire : accord de l'adversaire
- Modification du jour : accord de l'adversaire et validation de la commission

**La durée des matchs est de 1h20 (2 X 40 minutes).**

### Règle de classement :

Le classement se fait par addition de points. Les points sont comptés comme suit :

- match gagné : 3 points
- match nul : 1 point
- match perdu : 0 point
- **match perdu par forfait ou pénalité : Retrait de 1 point**

### Feuille de match :

Elle doit être complétée avant le début de la rencontre et numérisée dans les 48 h.

Une feuille de match non parvenue au secrétariat du District dans les 4 jours peut entraîner pour le club responsable la perte du match par pénalité (-1 point).

### Arbitre :

**Il doit inscrire son nom et son club** pour permettre la vérification de la commission vétérans.

Il doit vérifier l'identité des joueurs.

Il doit porter sur la feuille de match les sanctions disciplinaires qu'il a données durant le match.

**En cas de sanction disciplinaire, Il doit dans les 48 h faire un rapport à la commission départementale de Discipline.**

## **RAPPEL AUX ARBITRES VETERANS (OFFICIELS OU BENEVOLES)**

**Les avertissements ou exclusions (définitives ou temporaires)  
donnés durant la rencontre  
doivent figurer sur la feuille de match  
Toute non inscription est sanctionnable**

### 13. DISPOSITIONS FINANCIERES DES COMPETITIONS VETERANS 2016/2017

Vous disputez une compétition. En conséquence, les dispositions financières de la Ligue s'appliquent.

#### Rappel de quelques-unes vous concernant :

##### Engagements

- Droits d'engagement Championnat départemental : 50 €
- Redevance forfaitaire championnat : 40 €
- Droits d'engagement Coupe d'Anjou : 50 €
- Droits d'engagement Coupe de l'Amitié : 50 €
- Droits d'engagement Coupe des quadras (Paul AUGELLE) : 50 €

##### Saisie du résultat et feuille de match

- Retard numérisation feuille de match : 15 €, supérieur à 4 jours 30 €
- Feuille de match incomplète : 10 €
- Saisie du résultat (non-respect des formalités) : 10 €
  
- Non présentation de licence : 15 €
  
- Amendes pour avertissement, exclusion et rapport hors match sur les matchs arbitrés soit par des officiels désignés soit par des arbitres de clubs vétérans : voir frais dossier Discipline
  
- Réclamations, réserves concernant soit la qualification des joueurs, soit les questions techniques : 50 €
- Frais de procédure pour appel commission départementale : 250 €
- Pénalité pour fraude et dissimulation : 150 €

##### Forfaits

- Forfait : droit d'engagement (50 €)
- Forfait de l'équipe devant se déplacer au match retour : indemnité kilométrique au club adverse (barème FFF coupe de France)
- Forfait général après le premier ou deuxième forfait : double du droit d'engagement (100 €)
- Forfait général direct : triple du droit d'engagement (150 €)



## 14. DATES À RETENIR

- **Assemblée Générale du District**  
**Samedi 9 septembre 2017 à de 9 h 00 à 12 h 00 aux Ponts de Cé, salle Athlétis**  
  
**et 50 ans du District**  
**Samedi 9 septembre 2017 à 12 h 00 aux Ponts de Cé, salle Athlétis**
- Premier tour de Coupe Anjou  
Dimanche 9 septembre 2017
- Réunion de début de saison  
Samedi 16 Septembre 2017 au District à 09 h 30  
**Présence obligatoire**
- Première journée du calendrier vétérans  
Dimanche 17 Septembre 2017
- **Assemblée Générale de Ligue (Ligue de Football des Pays de Loire)**  
**Samedi 11 novembre 2017 à 9 h 00 au Louroux Béconnais**
- Finales des Coupes Vétérans (Anjou, Amitié, Paul Augelle)  
Samedi 9 juin 2018 (sous réserve d'accord du conseil de District)
- Réunion de fin de saison  
Juin 2018  
**Présence obligatoire**

## 15. CONTACTS DISTRICT (SECRETARIAT) ET COMMISSION DEPARTEMENTALE VETERANS

### Secrétariat en charge de la Commission

**Mme FOSSE Audrey**

Téléphone : 02 41 57 67 99

Mail : [afosse@foot49.fff.fr](mailto:afosse@foot49.fff.fr)

Adresse : 4, rue Pierre de Coubertin  
49130 Les Ponts de Cé

### Référent du football Diversifié auprès du Conseil de District

**M. GASTINEAU Jack**

Téléphone : 06 18 46 39 13

Mail : [jgastineau@foot49.fff.fr](mailto:jgastineau@foot49.fff.fr)

### Commission Départementale Vétérans

	<p><b><u>Patrick DELPLACE</u></b> <i>Président</i></p> <p>06.23.89.21.69 <i>patrick.delplace@neuf.fr</i></p>
	<p><b><u>Michel ROBERT</u></b> <i>Vice-Président</i></p>
	<p><b><u>Jean Paul BOZZINI</u></b> <i>Secrétaire</i></p>
	<p><b><u>Jean Loup DELAUNAY</u></b> <i>Membre</i></p>
	<p><b><u>Jean Pierre VESPIER</u></b> <i>Membre</i></p>

Les vainqueurs des coupes 2016-2017

